

Entente de partenariat FCSQ et Hydro-Québec

Le 15 octobre 2008, la Fédération des commissions scolaires du Québec et Hydro-Québec ont signé une entente favorisant la diminution de la consommation énergétique en milieu scolaire.

Cette entente vise à aider, au cours des prochaines années, les commissions scolaires lors du démarrage et de la mise en place de mesures d'économie d'énergie dans les établissements scolaires.

Il s'agit de la première entente à être signée pour le réseau des commissions scolaires par la FCSQ et Hydro-Québec.

Une préoccupation environnementale des commissions scolaires

S'inspirant des besoins manifestés par plusieurs commissions scolaires au cours des dernières années et des objectifs de la société d'État en matière de réduction de la consommation énergétique, cette démarche commune vise à aider à la mise en place de mesures de réduction de la consommation d'énergie dans le réseau scolaire.

De plus, cette initiative constitue une mesure qui cadre bien avec les objec-

L'entente témoigne donc de cette volonté et de l'importance pour le monde scolaire de continuer à développer des modes de gestion énergétique qui favorisent le développement durable.

Elle est également une autre preuve tangible de la contribution sur les plans environnemental, économique et social du réseau public d'éducation à l'ensemble de la société québécoise.

Quant à Hydro-Québec, il est clair que la démarche entreprise par la FCSQ s'inscrit bien dans l'un des objectifs de la société d'État, soit de favoriser la réduction de la consommation d'électricité, et que cette entente devrait permettre au réseau scolaire d'aller encore plus loin dans l'atteinte des objectifs en efficacité énergétique.

D'ici 2010, un objectif de réduction de 10 %

Pour les commissions scolaires, la cible retenue par le gouvernement du Québec par l'entremise de l'Agence d'efficacité énergétique (dans son Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies 2007-2010, et ce, pour la réduction de la consommation énergétique) est en moyenne de 10 % d'ici l'an 2010.

L'entente devrait donc non seulement favoriser pour les commissions scolaires la mise en place de projets significatifs afin d'atteindre cet objectif, mais elle constituera également de toute évidence une opportunité de réduire davantage les dépenses en cette matière et de dégager ainsi des sommes importantes sur le plan budgétaire.

Dans un contexte où la réduction de la consommation énergétique représente un enjeu budgétaire important pour les commissions scolaires, la FCSQ désire soutenir de plus en plus les commissions scolaires qui souhaitent mettre en place des initiatives s'inscrivant dans une démarche de développement durable.



Le directeur Stratégies commerciales et relations d'affaires d'Hydro-Québec, M. Carminé De Benedictis, et le président de la FCSQ, M. André Caron, lors de la signature de l'entente.

En vertu de cette entente, la FCSQ et la société d'État s'associent pour offrir aux commissions scolaires qui le désirent un soutien additionnel qui leur permettra d'obtenir un accompagnement professionnel accru lors de l'élaboration de leurs projets d'économie d'énergie. Hydro-Québec soutiendra financièrement cette démarche dans le cadre de son programme *Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments*.

tifs gouvernementaux en matière de gestion de l'énergie.

Il faut aussi souligner que les priorités du gouvernement relatives à la diminution de la consommation énergétique constituent également des assises importantes en matière de développement durable.

Du côté des commissions scolaires du Québec, la réduction de leur consommation énergétique est au cœur de leurs préoccupations économiques et environnementales depuis plusieurs années.



Jean Dumas
Conseiller en ressources
matérielles
à la FCSQ
jdumas@fcsq.qc.ca